

L'INDEMNISATION DES PRÉJUDICES CORPORELS GRAVES EN AUTOMOBILE



1,5 jours

Bulletin de participation
sur www.caritat.fr

Assurances dommages

À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires, chargés d'études, gestionnaires, régleurs des sinistres corporels automobiles graves...des sociétés d'assurance et de réassurance, de l'audit et du conseil.

Pour obtenir quoi ?

S'initier à l'évaluation des préjudices corporels graves et appliquer les clauses du traité de réassurance.

Comment ?

Par des exposés synthétiques et des illustrations, ainsi que la présentation d'actualités législatives et jurisprudentielles et des échanges sur des cas pratiques.

Quels sont les pré-requis ?

Connaissances techniques de base de la RC automobile et de l'assurance RC automobile.

Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

Qui anime cette formation ?

Sylvie Chanh,
Directeur – Département Sinistres,
Commutations & Run-off chez CCR



La formation en pratique...

Quand et où ?

19 et 20 (matin) décembre 2018

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

Parcours complet :

1 830 € HT + TVA 20 %, soit 2 196 € TTC.

Ou à l'unité :

Module 1 : 1 220 € HT + TVA 20 %, soit 1 464 € TTC.
Module 2 : 610 € HT + TVA 20 %, soit 732 € TTC.

Les frais de participation couvrent les journées de formation, la documentation complète, le déjeuner du 1^{er} jour et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :
Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00
Précisez que vous venez de la part de Caritat.
<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?



Module 1 : Les bases de l'indemnisation des préjudices corporels graves (1 journée – 19 décembre 2018)

- Identifier les victimes de dommages corporels graves
- Comprendre les enjeux de l'expertise médicale
- Identifier les postes de préjudices indemnisables des victimes directes
- Calculer les principaux postes de préjudices
- Déterminer les modalités d'indemnisation : rentes ou capital
- Imputer le recours des tiers payeurs en droit commun

Module 2 : La mise en œuvre des traités de réassurance en RC corporels en automobile (1/2 journée – 20 décembre 2018)

- Comprendre les bases du traité de réassurance
- Maîtriser les clauses de rentes : clause de rachat/clause de suivi de rentes
- Exemples de calcul de provisionnement sur des exemples réels
- Découvrir les enjeux de la prise en charge de la revalorisation des rentes

Il est possible de choisir un module individuel !

Qu'en disent les stagiaires ?

« Formatrice excellente : le discours est clair, précis et adapté à mon niveau. Les sujets abordés ont couvert un périmètre étendu. Bon support de travail. »

JAK, Actuaire et Solvabilité & Actuariat Expert Réassurance – PACIFICA

« Sujet très intéressant, bonne pédagogie de la formatrice, programme bien respecté, très bon échange. »

JP, Actuaire certifié et Responsable Flotte automobile – GROUPAMA

« Très pédagogique et structuré. Bon cas pratique en relation avec le contenu, bon supports ! »

LB, Gestionnaire sinistre corporel – ADMIRAL GROUP

01 44 51 04 00
info@caritat.fr